Arrêté n° 2024/54

DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)
MAIRIE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

**Objet : GROUPE ALQUENRY – réglementation de la circulation hors et en agglomération, arrêté permanent**

# ARRETE

## LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;
**VU** le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;
**VU** le code de la Voirie Routière ;
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;
**VU** la demande de l'entreprise Groupe ALQUENRY et leurs sous-traitants, 45 rue Pierre Martin 72100 Le Mans, en vue de réaliser des travaux fréquents et répétitifs pour des travaux télécoms pour le compte d'Orange ;

**Considérant** que ces travaux vont entraîner une gêne au niveau de la circulation hors et en agglomération

# ARRETE

**Article 1 :** La société ALQUENRY est autorisée à occuper le domaine public en vue de réaliser des travaux télécoms pour le compte d'Orange sur la commune.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée du 12 décembre 2024 au 31 décembre 2025.

**Article 3 :** La circulation pourra être alternée et réglementée par panneaux B15 et C18 suite au rétrécissement de chaussée prévu. Le stationnement pourra être interdit et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur. L'entreprise ALQUENRY a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5 :** Le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 12 décembre 2024

L'Adjoint délégué aux travaux,

Jacky LEBOUC

1 place de la Mairie
72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS
**02.43.47.18.87**
accueil@mairie-sgdb.fr